



Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Cruas-Niveau-d-eau-d-un-reservoir-en-zone-nucleaire-inferieur-au-minimum-requis-l-exploitant-met-pres-de-7-heures-a-realiser-son-erreur>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Cruas : Niveau d'eau d'un réservoir en zone nucléaire inférieur au minimum requis, l'exploitant met près de 7 heures à réaliser son erreur**

4 mai 2018

France : Cruas : Niveau d'eau d'un réservoir en zone nucléaire inférieur au minimum requis, l'exploitant met près de 7 heures à réaliser son erreur

Sept heures, c'est le temps qu'aura mis l'exploitant de la centrale nucléaire de Cruas pour se rendre compte que le niveau d'eau d'un réservoir en zone nucléaire du réacteur 1 est inférieur au minimum requis par les règles générales d'exploitation. Quand on sait que l'eau est fondamentale au fonctionnement des réacteurs y compris hors situation accidentelle, il y a de quoi prendre peur. D'autant que l'origine de l'évènement déclaré comme significatif pour la sûreté ce 2 mai 2018 provient non seulement d'un mauvais réglage effectué sur une vanne, mais aussi d'une mauvaise communication entre les équipes et d'une mauvaise surveillance des alarmes en salle de commande.

Ce n'est ni la première fois que l'exploitant de la centrale commet des erreurs, ni la première fois qu'il met du temps à s'en rendre compte. Fin novembre 2017, les équipes de la centrale avaient mis **une semaine pour découvrir** qu'[un capteur du débit du circuit d'eau alimentant l'un des 3 générateurs de vapeur du réacteur 1 ne fonctionnait pas correctement](#). Or ces capteurs permettent d'élaborer le signal d'arrêt automatique du réacteur (dispositif de protection qui déclenche un arrêt d'urgence si une situation anormale est détectée). Et si l'un de ces capteurs dysfonctionne, les règles générales d'exploitation [1] imposent de baisser la pression et la température du circuit primaire sous 24 heures.

Début décembre 2017, **l'ASN imposait à EDF de renforcer le contrôle des opérations réalisées sur des matériels importants pour la maîtrise de la réaction nucléaire** (décision n°[2017-DC-0618](#)), en raison de trop nombreux incidents depuis 2016 (réglages inappropriés de paramètres des systèmes de pilotage et de protection du cœur du réacteur nucléaire, lacunes des contrôles, insuffisance des actions correctives). Pour autant les problèmes n'ont pas cessé.

Fin décembre 2017, l'exploitant découvrait qu'[une pompe du système de refroidissement à l'arrêt était indisponible](#) depuis le dernier arrêt du réacteur 3 en 2016, soit **plus d'un an pour s'en rendre compte**. Début janvier 2018, [une fuite est détectée sur une canalisation qui traverse l'enceinte de confinement du réacteur 3](#). Cette canalisation avait fait l'objet d'une intervention de maintenance à la fin du mois de novembre 2017, mais son étanchéité n'avait pas été contrôlée après cette intervention. L'enceinte du réacteur 3, qui est la troisième barrière entre les éléments radioactifs et l'environnement, avait donc **perdu sa fonction de confinement depuis 1 mois et demi**.

Mi-avril, un [ennui avec la turbine du réacteur 1 a entraîné sa mise à l'arrêt](#) durant 3 jours, sans que l'exploitant ne soit très transparent sur l'origine de l'incident dans ses communiqués. Quelques jours auparavant, toujours sur le réacteur 1, [un morceau de caoutchouc était retrouvé dans les tuyaux d'un système de refroidissement](#), limitant le débit de l'eau et mettant hors-service une des 2 voies d'un système crucial en cas d'accident (le circuit d'aspersion dans l'enceinte de confinement [2]). Ce bout de caoutchouc proviendrait d'une vanne et aurait été introduit dans les tuyaux du système de refroidissement lors du dernier arrêt du réacteur 1 pour maintenance, arrêt qui s'était fait du 10 juin au 26 novembre 2017 et qui ne s'était pas très bien passé [selon les dires de l'Autorité de sûreté](#). **Là encore une erreur a été commise, lourde de conséquences sur la sûreté de l'installation nucléaire. Et là encore elle n'a été que très tardivement détectée.**

Ce que dit EDF :

Déclaration d'un évènement significatif sûreté de niveau 1, sur l'unité de production n°1 de la centrale de Cruas-Meyssse

Le 04/05/2018

Le 27 avril 2018, **un volume d'eau inférieur à celui requis par les règles d'exploitation a été identifié dans un réservoir situé dans la partie nucléaire des installations de l'unité de production n°1** de la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse.

Dès la détection de l'écart, les équipes ont réalisé un appoint en eau permettant de retrouver le seuil requis. **Un nouveau réglage de la vanne à l'origine de la baisse de niveau a été effectué.**

Cet évènement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement. Cependant, **compte tenu du délai de détection de cet écart (près de 7h)**, la centrale de Cruas-Meyssse a déclaré cet évènement à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) le 2 mai 2018, au **niveau 1** de l'échelle INES qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/groupe-edf/nos-energies/carte-de-nos-implantations-industrielles-en-france/central-e-nucleaire-de-cruas-meyssse/actualites/declaration-d-un-evenement-significatif-surete-de-niveau-1-sur-l-unite-de-production-ndeg1-de-la-centrale-de-cruas-meyssse>

Ce que dit l'ASN :

Le 01/06/2018

Défaut de surveillance en salle de commande ayant conduit à l'indisponibilité d'un équipement

Le 2 mai 2018, l'exploitant de la centrale nucléaire de Cruas-Meyssse a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) un évènement significatif pour la sûreté relatif à l'indisponibilité d'un réservoir d'eau du réacteur 1.

Ce réservoir est notamment utilisé dans certaines situations accidentelles afin d'assurer l'alimentation en eau des systèmes d'injection de sécurité et d'aspersion de l'enceinte du bâtiment réacteur.

Le 27 avril 2018, le niveau de ce réservoir a baissé jusqu'à un niveau inférieur à celui requis par les règles générales d'exploitation du réacteur. À cause, d'une part, d'une mauvaise prise en compte des alarmes et informations présentes en salle de commande et, d'autre part, d'une mauvaise communication entre les équipes, cette baisse de niveau n'a été détectée que tardivement par les équipes de conduite.

Après investigation, il s'avère qu'**une vanne située en aval du réservoir n'était que partiellement fermée**. Cet écart de configuration de circuit est à l'origine de la baisse du niveau du réservoir.

Dès la détection de l'écart, la vanne a été correctement refermée et un appoint a été réalisé afin de retrouver un niveau conforme aux règles générales d'exploitation.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, sur l'environnement ou sur les travailleurs.

Toutefois, en raison de la **détection tardive** de l'indisponibilité du réservoir, cet incident a été classé au **niveau 1** de l'échelle internationale des événements nucléaires INES.

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Default-de-surveillance-en-salle-de-commande-ayant-conduit-a-l-indisponibilite-d-un-equipement>

Notes

[1] Les RGE (Règles générales d'exploitation) sont un recueil de règles approuvées par l'ASN qui définissent le domaine autorisé de fonctionnement de l'installation et les prescriptions de conduite associées <https://www.asn.fr/Lexique/R/Regles-generales-d-exploitation>.

[2] En cas d'accident conduisant à une augmentation de pression et de température dans le bâtiment réacteur, le circuit d'aspersion de secours (EAS) pulvérise de l'eau additionnée de soude afin de rétablir des conditions ambiantes acceptables, de préserver l'intégrité de l'enceinte de confinement et de rabattre au sol les aérosols radioactifs éventuellement disséminés. <https://www.asn.fr/Lexique/C/Circuit-d-aspersion-de-secours>